



SIGNATURE ORIGINALE REQUISE

Formulaire de désignation de bénéficiaire

pour effectuer ou modifier une désignation de bénéficiaire

Désignation de bénéficiaire standard avec options de désignation de bénéficiaires subsidiaires

Note aux rentiers domiciliés au Québec : Les désignations de bénéficiaire ne sont pas acceptées pour les régimes enregistrés.

N° de compte RBC Placements en Direct® :

Type de régime :

 REER FERR FRV FERRP

Nom du rentier :

 CRI FRRI FRVR REIR

La présente désignation de bénéficiaire fait partie de la demande et de la déclaration de fiducie à l'égard du régime d'épargne retraite ou du fonds de revenu de retraite indiqué (le « régime ») et s'appliquera à la totalité des biens détenus dans le régime à mon décès.

Bénéficiaire / rentier successeur

Nom de famille		Prénom	Relation avec le rentier <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Conjoint de fait <input type="checkbox"/> Autre (préciser)
Adresse			
Ville, province, code postal			Numéro d'assurance sociale (s'il est connu)

Veillez cocher cette case si vous choisissez un rentier successeur :

Choix d'un rentier successeur (Applicable uniquement aux régimes de FERR, FRV, FRRI, FRVR et FRRP)

Si mon régime est un fonds de revenu de retraite et que la personne identifiée ci-dessus est mon **époux ou conjoint de fait** qui me survit, je choisis que mon époux ou conjoint de fait continue de recevoir tous les paiements aux termes du régime après mon décès à titre de rentier successeur. **Si mon rentier successeur me survit, je reconnais que je ne peux pas désigner un bénéficiaire en vertu du régime.**

Si je n'ai pas choisi d'avoir un rentier successeur conformément à la déclaration de fiducie applicable au fonds de revenu de retraite indiqué ci-dessus, **ou si je suis le rentier d'un régime d'épargne-retraite**, je révoque par les présentes toutes les désignations de bénéficiaire antérieures faites à l'égard du régime, y compris toute telle désignation faite dans mon testament, et je désigne la personne indiquée ci-dessus comme le bénéficiaire du régime ayant le droit de recevoir toute somme payable en vertu du régime à mon décès.

Si la personne indiquée ci-dessus me prédécède ou décède au même moment que moi ou dans des circonstances qui font en sorte qu'il est impossible d'établir lequel d'entre nous est décédé en premier, alors je désigne la ou les personnes indiquées en deuxième page comme le ou les bénéficiaires de mon régime ayant le droit de recevoir son ou leur pourcentage du droit (comme il est indiqué en deuxième page) du produit du régime à mon décès.

Dans certaines provinces ou certains territoires, la désignation d'un bénéficiaire, ou sa révocation, ne peut être faite que par testament. Dans certains cas, les droits de mon époux ou conjoint de fait, tels que définis par la loi provinciale applicable, pourraient l'emporter sur cette désignation de bénéficiaire. De plus, une nouvelle relation ou la rupture d'une relation n'entraînera pas automatiquement le changement de la désignation de bénéficiaire; la désignation d'un nouveau bénéficiaire pourrait être nécessaire à cette fin.

Il m'appartient entièrement de veiller à ce que cette désignation de bénéficiaire soit valable en vertu des lois du Canada, de ses provinces ou de ses territoires et qu'elle soit modifiée au besoin. Si je suis domicilié au Canada au moment de mon décès, je reconnais que cette désignation de bénéficiaire sera régie par les lois de la province ou du territoire de mon domicile au moment de mon décès. Si je ne suis pas domicilié au Canada au moment de mon décès, ce seront les lois de la province ou du territoire où j'étais domicilié au moment de la signature du présent formulaire qui s'appliqueront. Sinon, les lois de l'Ontario s'appliqueront.

Je déclare que tout bien transmis à un bénéficiaire à partir du régime, la valeur de ce bien et tout revenu ou gain en capital ou autre avantage découlant de ce bien demeure la propriété exclusive du bénéficiaire et est exclu des biens familiaux nets ou de la communauté de biens du bénéficiaire ou de la valeur des actifs du bénéficiaire aux fins du partage des biens en cas de séparation, de divorce, d'annulation de mariage ou de décès du bénéficiaire, comme le prévoit toute loi traitant des biens matrimoniaux ou familiaux dans tout territoire, dans la mesure permise par la loi.

Bénéficiaires subsidiaires*Nota : les pourcentages du droit doivent totaliser 100 %.*

BÉNÉFICIAIRE 1	Nom de famille	Prénom	Relation avec le rentier
	Adresse		Numéro d'assurance sociale (s'il est connu)
	Ville, province, code postal		Pourcentage du droit
BÉNÉFICIAIRE 2	Nom de famille	Prénom	Relation avec le rentier
	Adresse		Numéro d'assurance sociale (s'il est connu)
	Ville, province, code postal		Pourcentage du droit
BÉNÉFICIAIRE 3	Nom de famille	Prénom	Relation avec le rentier
	Adresse		Numéro d'assurance sociale (s'il est connu)
	Ville, province, code postal		Pourcentage du droit
BÉNÉFICIAIRE 4	Nom de famille	Prénom	Relation avec le rentier
	Adresse		Numéro d'assurance sociale (s'il est connu)
	Ville, province, code postal		Pourcentage du droit
BÉNÉFICIAIRE 5	Nom de famille	Prénom	Relation avec le rentier
	Adresse		Numéro d'assurance sociale (s'il est connu)
	Ville, province, code postal		Pourcentage du droit

Si aucun pourcentage du droit n'est indiqué ci dessus ou si la somme des pourcentages du droit n'égal pas 100 %, je demande que le produit de mon régime soit réparti également entre les bénéficiaires survivants ou versé au bénéficiaire survivant à mon décès, selon le cas. Si une personne désignée comme bénéficiaire subsidiaire me prédécède, je demande que son pourcentage du droit (tel qu'il est indiqué plus haut) soit réparti également entre les bénéficiaires survivants ou versé au bénéficiaire survivant à mon décès, selon le cas. Il demeure entendu que la part d'un bénéficiaire décédé ira en parts égales au(x) bénéficiaire(s) survivant(s). Si aucune des personnes indiquées plus haut ne me survit, je demande que le produit de mon régime soit versé à ma succession à mon décès.

date

Province ou territoire de signature

Signature du rentier

 Accepté par RBC Placements en Direct Inc.
 à titre d'agent pour le compte de la Compagnie Trust Royal

Retournez le formulaire rempli à :

 RBC Placements en Direct Inc.
 Royal Bank Plaza
 200 Bay Street, North Tower
 P.O. Box 75
 Toronto (Ontario) M5J 2Z5

RBC Placements en Direct Inc. et Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. RBC Placements en Direct Inc. est une filiale en propriété exclusive de Banque Royale du Canada et elle est membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements et du Fonds canadien de protection des investisseurs. Banque Royale du Canada et certains de ses émetteurs sont reliés à RBC Placements en Direct Inc. RBC Placements en Direct Inc. ne fournit pas de conseils en placement et ne fait pas de recommandations concernant l'achat ou la vente de titres. Les investisseurs sont responsables de leurs décisions de placement. RBC Placements en Direct est un nom commercial utilisé par RBC Placements en Direct Inc. ®/™ Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de Banque Royale du Canada. Utilisation sous licence. © Banque Royale du Canada, 2024.